



DÉLIBÉRATION

du

CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 080-218006450-20251007-D_2025_10_559-DE



Date de la convocation 30septembre 2025	SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025
Membres en exercice 29	L'an 2025, le mardi 7 octobre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.
Membres présents 19	
Membres représentés 5	<u>ETAIENT PRESENTS</u> : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Elodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Loïc CARETTE, Alexis BOURSE, Emilie SENKEZ, Bastien FOY, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET,
Membres absents 5	
Nombre de suffrages exprimés 24	<u>ABSENTS REPRESENTES</u> : Elodie LEMAITRE avait donné pouvoir à Michaël MAILLE Sylvie BONIFACE avait donné pouvoir à Alice ZILIANI Justine FRANCELLE avait donné pouvoir à Didier MORVAL Séverine PECHON avait donné pouvoir à Élodie THÉOT Pascal DELNEF avait donné pouvoir à Éric GUIBON <u>EXCUSÉS</u> Timmy BOITEL, Kevin MOUILLARD, Aymeric BOUTRY, Didier HENNEBERT <u>ABSENTS</u> Christian DETROISIEN
	A été nommé (e) secrétaire : Émilie SENKEZ

N° D 2025-10-559

CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DU CLUB DE TIR ROYEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1311-2 et suivants relatifs aux baux emphytéotiques administratifs ;

Vu la demande formulée par le Club de Tir Royen en vue de la réalisation d'un stand de tir longue distance extérieur,

Considérant que la commune exerce, en vertu des articles L.2121-29 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, une compétence en matière de développement et de soutien aux activités sportives et associatives sur son territoire ;

Considérant que le projet porté par le Club de Tir Royen, consistant en la création et l'aménagement d'un stand de tir extérieur, constitue une opération d'intérêt général en ce qu'il vise à :

- Développer une activité sportive encadrée par une association affiliée à une fédération agréée par l'État,
- Mettre à disposition des licenciés et usagers un équipement adapté et sécurisé,
- Contribuer au rayonnement sportif et associatif du territoire ;

Considérant que le projet d'implantation du stand de tir se situe sur le territoire de la commune de Saint-Mard, mais inclut une parcelle cadastrée ZA0094 appartenant à la ville de Roye ;

Considérant qu'il y a donc lieu de consentir un bail emphytéotique administratif au profit du Club de Tir Royen sur ladite parcelle appartenant à la commune de Roye ;

Vu de l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal
Par 22 voix pour et 2 abstentions

- Approuve la conclusion d'un bail emphytéotique administratif au profit de l'Association *Club de Tir Royen*, portant sur la parcelle cadastrée ZA 0094, appartenant au domaine communal de Roye,
- Autorise Mme le Maire à signer ledit bail emphytéotique, ainsi que tous documents et actes afférents, et à accomplir l'ensemble des démarches administratives et juridiques nécessaires.
- Rappelle que la réalisation définitive du projet est subordonnée à l'obtention par l'association de toutes les autorisations administratives et réglementaires nécessaires, notamment en matière d'urbanisme, de sécurité et d'environnement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

